

Conseil Municipal du 18 mai 2017

SOMMAIRE des DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°

Objet

2017.05.01	Personnel communal – Modification du tableau des effectifs : suppression et création d'emploi
2017.05.02	Personnel communal – Recrutement : création d'un emploi temporaire
2017.05.03	Décision modificative n° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Damien Guibout, Maire.

Présents : Thierry CORBEL Eric CUENOT Damien GUIBOUT Maurice PERRAULT Evelyne PETIT
 Valérie PIERRÈS Marc SIMONNEAUX

Absents excusés : Florence BERCHICHE Gontran de VILLÈLE (pouvoir donné à V. PIERRÈS) Laure FONTAINE
 Bérénice RAMBAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Valérie Pierrès

Date Convocation : 15/05/2017

Date Affichage : 15/05/2017

Membres EN EXERCICE : 11	PRÉSENTS : 7	VOTANTS : 8
---------------------------------	---------------------	--------------------

**Objet : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOI**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26
janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale et
relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le Code du Travail, notamment les articles L5134-20 à L5131-34,

CONSIDÉRANT que la Commune employeur compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le
dernier recensement,

CONSIDÉRANT le tableau des emplois actuel,

VU le budget communal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

DÉCIDE :

- de SUPPRIMER à dater de ce jour le poste d'Agent Administratif polyvalent, dans le cadre du dispositif "contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi" ;
- de CRÉER à compter du 22 mai 2017 l'emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet de 14 heures hebdomadaires - soit 60,67 h/mois - afin de pourvoir aux fonctions d'Agent administratif communal polyvalent.

-- Délibération n° 2017.05.01 à suivre page suivante --

**Objet : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOI**

DIT :

- que le grade attribué à cet emploi sera « Adjoint Administratif » du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, Catégorie C, Echelle C1, Echelon 1, Indice brut 347, Indice majoré 325 ;
- que l'emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois compte tenu qu'il s'agit d'un contrat de 14 heures hebdomadaires dans une commune de moins de 1 000 habitants (application de l'article 3-3-4°) ;
- que l'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans un service administratif de petite commune ;
- que l'agent concerné par ce contrat percevra l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement (le cas échéant) et les indemnités instituées par l'assemblée délibérante, sur Arrêté du Maire.

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire au Budget Primitif communal 2017, Chapitre 012 -Article 6413 ou 6416 le cas échéant-, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui sera nommé dans l'emploi.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat pour l'emploi d'Agent administratif communal polyvalent à temps non complet de 14 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi établi à compter du 22 mai 2017 :

Filière Administrative :

• Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial
• Grade : Adjoint Administratif : - effectif : deux

Filière Technique :

• Cadre d'emploi : Adjoint.
• Grade : Adjoint Technique 2^{ème} classe : - effectif : un

Emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi :

• Service Technique : - effectif : un

Copie de la présente délibération sera transmise au : - Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour copie certifiée conforme au registre.

- Fin Délibération n° 2017.05.01 -



Objet : PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT : Création d'un emploi temporaire

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT que la Commune employeur compte moins de 1000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement,

CONSIDÉRANT le tableau actuel des emplois,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

DÉCIDE de créer à compter du 22/05/2017 et pour une durée de dix semaines maximum, un emploi de grade « Adjoint administratif » du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux de catégorie C, établi en application des dispositions de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, suite à un accroissement temporaire d'activité **et** pour assurer les fonctions de rédacteur en chef de la revue municipale « L'Echo du village ».

PRÉCISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 16 heures ;

DIT que l'agent percevra une rémunération sur la base de l'échelle C1, échelon 1, indice brut 347, indice majoré 325, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que les indemnités définies par le régime indemnitaire mis en place par l'assemblée délibérante.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat pour l'emploi de rédacteur en chef de « L'Echo du village » à temps non complet de 16 heures hebdomadaires.

MODIFIE le tableau des emplois de la commune tel qu'indiqué ci-après :

Filière Administrative :

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial

Grade : Adjoint administratif territorial : - effectif : trois

Filière Technique :

Cadre d'emploi : Adjoint.

Grade : Adjoint Technique 2^{ème} classe : - effectif : un

Emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi :

Service Technique : - effectif : un

Copie de la présente délibération sera transmise au
- Représentant de l'État,
- Comptable de la Collectivité.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

- Fin Délibération n° 2017.05.02 -

2020
2021
2022
2023
2024

